

Informations aux porteurs de parts de Credit Suisse (Lux) Italy Equity Fund

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Siège social: 5, rue Jean Monnet,
L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 72 925

(la «**société de gestion**»)

agissant en son nom propre et pour le
compte de

CS Investment Funds 11

Fonds commun de placement

(le «**fonds**»)

Les porteurs de parts de **CS Investment Funds 11 – Credit Suisse (Lux) Italy Equity Fund** (désigné par le «**compartiment**» dans le cadre du présent paragraphe) sont informés par la présente de la décision du Conseil d'administration de la société de gestion de modifier comme suit l'objectif et la politique de placement du compartiment:

Anciens objectif et politique de placement	Nouveaux objectif et politique de placement
<p>Les actifs de ce compartiment sont investis à raison de deux tiers au moins dans des entreprises de pointe qui ont leur siège ou qui exercent l'essentiel de leurs activités en Italie et qui se caractérisent par une rentabilité élevée, une structure financière solide et une direction performante.</p> <p>De plus, ce compartiment peut investir jusqu'à un tiers de ses actifs dans d'autres actions et titres analogues, sous réserve des restrictions de placement énumérées au chapitre 6, «Restrictions de placement».</p>	<p>Les actifs de ce compartiment sont investis à raison de deux tiers au moins dans des entreprises qui ont leur siège ou qui exercent l'essentiel de leurs activités en Italie et qui se caractérisent par une rentabilité élevée, une structure financière solide et une direction performante.</p> <p>De plus, ce compartiment peut investir jusqu'à un tiers de ses actifs dans d'autres actions et titres analogues, sous réserve des restrictions de placement énumérées au chapitre 6, «Restrictions de placement».</p>

Ces modifications sont apportées dans le but de s'assurer que les parts du compartiment figurent parmi les titres éligibles au «*Piano Individuale di Risparmio a lungo termine*» (PIR) visé par la loi budgétaire italienne de 2017 (loi n° 232 du 11 décembre 2017). Le compartiment investira au moins 70% du portefeuille dans des instruments financiers (actions et instruments du marché monétaire), négociés ou non sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation, émis par ou conclus avec des entreprises n'exerçant pas d'activités immobilières, qui sont domiciliées en Italie ou qui sont domiciliées dans un Etat membre de l'UE ou de l'Espace économique européen (EEE) et possèdent un établissement permanent en Italie. Le portefeuille du compartiment sera composé, à hauteur de 21% minimum, d'entreprises ne figurant pas dans l'indice FTSE MIB ni dans aucun autre indice équivalent. Le compartiment ne peut investir plus de 10% du portefeuille dans des instruments financiers émis par ou conclus avec la même entreprise ou des entreprises appartenant au même groupe, ou dans des dépôts de liquidités. Le compartiment ne peut investir dans des instruments financiers émis par des entreprises qui ne sont pas domiciliées dans des pays qui autorisent un échange d'informations adéquat avec l'Italie.

Les porteurs de parts qui désapprouveraient ces modifications peuvent demander le rachat sans frais de leurs parts jusqu'au 25 septembre 2017. Les modifications mentionnées ci-dessus prendront effet le 26 septembre 2017.

Les porteurs de parts doivent noter qu'une fois les modifications ci-dessus entrées en vigueur, il sera possible d'obtenir le nouveau prospectus du fonds, le document d'information clé pour l'investisseur, ainsi que le règlement de gestion, au siège social de la société de gestion, conformément aux dispositions du prospectus. Ces documents sont également disponibles sur www.credit-suisse.com.

Luxembourg, le 25 août 2017

Le conseil d'administration de Credit Suisse Fund Management S.A.,
pour le compte du fonds